

## REGLEMENTATION INCENDIE DANS LA CONSTRUCTION

Cette formation présente les dispositions constructives et les contraintes techniques liées à la réglementation incendie appliquée aux différents types de bâtiments neufs ou en réhabilitation.

### ■ Objectifs opérationnels

- Prendre en compte la réglementation sécurité incendie applicable au projet de construction
- Appliquer les contraintes techniques réglementaires en fonction du classement des différents types de bâtiments

### ■ Public Concerné

- Architectes
- Economistes
- Chargés d'affaires
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Contrôleurs techniques
- Intervenants des services techniques des collectivités, des hôpitaux, des banques et assurances, de l'industrie

### 🕒 Durée

**21.00** Heures      **3** Jours

### ■ Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

### ■ Parcours pédagogique

#### Principes de sécurité contre l'incendie : prévention et protection

- Objectifs de la prévention incendie
- Classification des matériaux et éléments de construction en matière de comportement au feu : réaction et résistance au feu, façades vitrées, couvertures en matériaux combustibles, câbles électriques, installations techniques
- Normes françaises et européennes (Euroclasses et Eurocodes)

#### Textes de protection incendie

- Textes applicables aux bâtiments d'habitation, aux Établissements Recevant du Public (ERP), aux Établissements Recevant des Travailleurs (ERT), aux parcs de stationnement couverts, aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), aux Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et aux Immeubles de Très Grande Hauteur (ITGH) (arrêté du 30 décembre 2011)
- Loi ELAN, loi ESSOC
- Mesures relatives à l'évacuation des personnes handicapées : espaces d'attente sécurisés, solutions alternatives, alarme visuelle (article GN8)

#### Dispositions constructives liées à la protection incendie

- Bâtiments d'habitation
- ERP du 1er groupe
- ERP du 2e groupe
- Établissements Recevant des Travailleurs (ERT), bureaux

#### Sensibilisation sur les IGH, ITGH et les IMH

#### Dispositions relatives au désenfumage et à la ventilation

- Fumées : production, mouvements, dangers
- Objectifs, principes et contraintes du désenfumage
- Techniques de désenfumage des volumes, atriums et des bâtiments à plusieurs niveaux
- Désenfumage des bâtiments d'habitation
- Désenfumage des ERP (circulations horizontales, verticales, locaux et compartiments)
- Désenfumage des ERT (escaliers, locaux, compartiments, atriums)
- Désenfumage des bâtiments d'habitation collectives ; 2eme, 3eme et 4eme familles
- Protection contre l'incendie des réseaux de ventilation en habitation et ERP

#### Organisation et fonctionnement des commissions de sécurité

- Responsabilités et missions

- Dialogue avec les commissions de sécurité
- Modalités de recours
- Demandes de dérogation
- Mesures compensatoires

#### **Evolutions et actualités réglementaires**

- Les Commissions de sécurité
- Les construction en bois
- Les Espace game
- Le Co-working
- Le self stockage

#### **Exercices et études de cas**

- Méthodologie
- Entraînement à la recherche des textes applicables à différents types de bâtiments

**Cette formation est une composante du parcours "Métier Coordinateur SSI" (Référence : S808)**

*Elle est également réalisable en présentiel.*

## ■ Méthodes et moyens pédagogiques

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports théoriques, d'exemples réels, de travaux individuels sur sites internet, d'exercices et d'études de cas d'appropriation méthodologique de recherche des textes applicables aux différents types de bâtiments.

### **RESSOURCES PEDAGOGIQUES**

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

### **MOYENS TECHNIQUES**

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

### **Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :**

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

## ■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie.

## ■ Méthodes et modalités d'évaluation

### **EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES**

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

### **MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS**

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

## ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**